



# **Guide des mobilités ERUA Etudiants, personnels et invités de l'université Paris 8**

2024-2025

## Table des matières

1. Mobilités étudiantes pour cours intensifs et écoles d'été/hiver ERUA	3
2. Mobilités étudiantes pour Travelling seminars	5
3. Mobilités ERUA des personnels	6
4. Mobilités Erasmus+ des personnels	7



## 1. Mobilités étudiantes pour cours intensifs et écoles d'été/hiver ERUA

Dans le cadre des mobilités étudiantes au sein d'ERUA, l'Université Paris 8 prend en charge une partie des frais (hébergement, transport, repas).

Lorsque la mobilité de l'étudiant.e est validée par l'établissement d'accueil et l'équipe pédagogique d'ERUA, l'étudiant.e doit transmettre les documents ainsi que les informations nécessaires via un formulaire à l'adresse suivante :

<https://paris8.moveonfr.com/locallogin/666c380b183c5c62b606ee2f/fra>

- À réception des pièces justificatives, l'étudiant.e recevra un contrat de mobilité ERUA à retourner signé. Le premier versement, correspondant à 80% du montant sera alors engagé.
- Après réception de l'attestation de présence signée ou du certificat, le second versement correspondant au 20% restants sera engagé.
- Dans le cas d'une annulation de la mobilité après versement d'une partie de la bourse, il sera demandé à l'étudiant.e de restituer l'intégralité de la somme perçue. La demande de restitution sera adressée par voie postale à l'étudiant par l'agence comptable de l'Université, avec description détaillée de la procédure à suivre.
- Les bourses de mobilité sont attribuées dans la limite de **800€** maximum et comprennent :
  - **un forfait voyage** déterminé conformément au barème kilométrique Erasmus+

Distance <sup>1</sup>	Montants	Eco responsable	Universités partenaires
500 – 1 999 km	<b>309€</b>	<b>417€</b>	Université de la Viadrina (Allemagne), de Macerata (Italie), des Sciences Sociales SWPS (Pologne), Mykolas Romeris (Lituanie), de Roskilde, de Constance et la Nouvelle Université Bulgare (Bulgarie)
2000 – 2999 km	<b>395€</b>	<b>535€</b>	Université de Las Palmas de Gran Canaria (Espagne) et Université de la Mer Egée (Grèce)

- **Une contribution journalière forfaitaire aux frais de séjour** (hébergement et subsistance)

Universités partenaires	Montant / jour
<b>Constance</b> (Allemagne), <b>Roskilde</b> (Danemark), <b>Mer Egée</b> (Grèce), <b>Las Palmas de Gran Canaria</b> (Espagne)	<b>79€</b>
<b>Macerata</b> (Italie)	
<b>SWPS</b> (Pologne), <b>Viadrina</b> (Allemagne), <b>Mykolas Romeris</b> (Lituanie), <b>Nouvelle Université Bulgare</b> (Bulgarie)	

Un complément de **100€** par semaine (soutien inclusion) est attribué afin d'encourager la participation des publics répondant à 5 critères spécifiques :

<sup>1</sup> Calculateur de distance : <https://erasmus-plus.ec.europa.eu/resources-and-tools/distance-calculator>

- Foyer dont le Quotient familial CAF est inférieur ou égal à 551€
- Boursier de l'enseignement supérieurs sur critères sociaux échelon 6 et 7
- Étudiant.e.s résidant dans une commune classée zone de revitalisation rurale (<https://www.observatoire-des-territoires.gouv.fr/zonage-de-politiques-publiques>)
- Étudiant.e.s résidant dans un Quartier Prioritaire de la Ville (<https://sig.ville.gouv.fr/>)
- Etudiant.e.s en situation de handicap ou d'affection de longue durée (ALD)

## 2. Appel à projet Travelling seminars

L'Université européenne ERUA a lancé chaque semestre un appel à projets séminaires itinérants.

Cet appel offre à tous les enseignants intéressés, accompagnés d'un groupe d'étudiants, l'opportunité d'effectuer une mobilité financée chez l'un des partenaires ERUA dans le cadre d'une expérience d'apprentissage et d'enseignement collaboratif sur le terrain. Cette initiative a pour but de promouvoir les approches expérimentales en matière de pédagogie, la mobilité des étudiants et des enseignants, mais également de favoriser les échanges et la collaboration au sein de notre alliance.

Les travelling seminars sont financés par ERUA à hauteur de 5000€ maximum par projet. Le montant exact de l'allocation est fixé sur décision du Conseil des Relations Internationales de Paris 8 après évaluation du projet soumis par l'enseignant et en fonction du budget disponible.

Chaque enseignant porteur de projet est entièrement responsable du montage financier du programme et de la construction du budget, **qui doit impérativement inclure un cofinancement**. Les montants alloués aux mobilités étudiantes sont donc à déterminer par chaque enseignant, en fonction du nombre d'étudiants participants et des autres aspects organisationnels du projet.

Pour soumettre un projet et pour toutes questions relatives au travelling seminars, merci de prendre contact avec la gestionnaire :

**Chloé Elusue**  
[chloe.elusue03@univ-paris8.fr](mailto:chloe.elusue03@univ-paris8.fr)  
01 49 40 66 86

### 3. Mobilités ERUA des personnels

Après sélection de votre projet par l'équipe ERUA, prendre contact au moins 1 mois avant la mobilité avec la gestionnaire de mobilité des personnels :

**Chloé Elusue**  
**[chloe.elusue03@univ-paris8.fr](mailto:chloe.elusue03@univ-paris8.fr)**  
**01 49 40 66 86**

Le bénéficiaire doit préciser le cadre de sa mobilité ainsi que les dates d'activité sur place pour que l'on puisse calculer le montant de la bourse, et établir un contrat de mobilité qu'il devra compléter et signer.

1. Transmettre à la gestionnaire tout document justifiant de la mobilité : lettre ou mail d'invitation, programme prévisionnel, etc.
2. Le projet de mobilité sera présenté au conseil des relations internationales pour validation.
3. Une fois le projet de mobilité validé, le missionnaire peut effectuer ses réservations de train/avion et d'hébergement et en transmettre les confirmations à la gestionnaire (accompagné d'un RIB), pour envoi de l'ordre de mission à remplir (OM).
4. Le missionnaire complète et signe son OM et fait signer l'autorisation d'absence par son supérieur hiérarchique puis le renvoie à la gestionnaire.  
Pour rappel, tout déplacement professionnel doit obligatoirement être accompagné d'un ordre de mission complètement signé au moins une semaine avant le départ. Aucune mission ne sera traitée en l'absence d'OM dûment signé.
5. Une fois l'OM signé par toutes les parties, la gestionnaire peut engager le premier versement de la bourse ERUA, correspondant à 80% du montant total de la bourse.
6. A l'issue de sa mobilité, le missionnaire fait signer l'attestation de présence par l'université d'accueil partenaire.
7. Après réception de l'attestation de présence signée, des billets de transport et/ou de la réservation d'hôtel, la gestionnaire engage le second versement de la bourse ERUA, à hauteur de 20% du montant total de la bourse.

En l'absence des pièces citées ci-dessus, le service des relations et de la coopération internationales se réserve le droit de demander le remboursement de toute ou une partie de la bourse ERUA déjà versée au missionnaire.

Le montant de la bourse comprend :

- Une indemnité journalière au taux du pays concerné multipliée par le nombre de jours de mobilité (activité dans l'université) + 2 jours de voyage.
- Une indemnité forfaitaire de déplacement selon la distance et le moyen de transport utilisé.

## 4. Mobilités Erasmus+ des personnels

Déposer votre dossier de candidature en ligne au moins 1 mois avant la mobilité :  
<https://www.univ-paris8.fr/-Relations-internationales->

Pour toute question, prendre contact avec la gestionnaire de mobilité des personnels :

**Céline Butelle**  
[celine.butelle@univ-paris8.fr](mailto:celine.butelle@univ-paris8.fr)  
**01 49 40 71 40**

Toute mobilité annoncée tardivement à la gestionnaire et ne permettant pas de respecter la procédure détaillée ci-dessous pourra être refusée ou ne sera remboursée qu'après le retour de missionnaire.

1. Le projet de mobilité est présenté au conseil des relations internationales pour validation.
2. Une fois le projet de mobilité validé, le missionnaire peut effectuer ses réservations de train/avion et en transmettre les confirmations à la gestionnaire qui pourra préparer le contrat de mobilité Erasmus+.
3. Le missionnaire signe son contrat de mobilité et le fait signer par l'université d'accueil. Aucune mission ne sera traitée en l'absence de contrat dûment signé.
4. Une fois le contrat signé par toutes les parties, la gestionnaire peut engager le premier versement de la bourse Erasmus+\*, correspondant à 70% du montant total.
5. A l'issue de sa mobilité, le missionnaire fait signer l'attestation de présence par le service des relations internationales de l'université partenaire et soumet son rapport de participant au plus tard 2 mois après son retour (via le lien envoyé automatiquement par la plateforme d'Erasmus+).
6. Après réception de l'attestation de présence signée et la soumission du rapport de participant, la gestionnaire engage le second versement de la bourse Erasmus+\*, correspondant à 30% du montant total.
7. En l'absence des pièces citées ci-dessus, le service des relations et de la coopération internationales se réserve le droit de demander le remboursement de tout ou partie de la bourse Erasmus+ déjà versée au missionnaire.

\*Taux applicables pour les bourses de mobilité Erasmus+ :

### 1. Frais de voyage :

Distance	Transport standard	Transport écoresponsable
0-99km	28€	56€
100-499km	211€	285€
500-1999km	309€	417€
2000-3999km	395€	535€

Calculateur de distance : <https://erasmus-plus.ec.europa.eu/resources-and-tools/distance-calculator>

### 2. Frais de séjour :

Groupe	Pays de destination	Montant / jour
1 / coût de vie élevé	Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, Finlande, France, Irlande, Islande, Italie, Liechtenstein, Luxembourg, Pays-Bas, Norvège, Suède	150€
2/ coût de vie moyen	Chypre, Espagne, Estonie, Grèce, Lettonie, Malte, Portugal, Slovaquie, Slovénie, Tchéquie	133€
3/ coût de vie bas	Bulgarie, Croatie, Hongrie, Lituanie, Macédoine du Nord, Pologne, Roumanie, Serbie, Turquie	116€

Nota Bene : le montant par jour est calculé comme suit :

- a. Jusqu'au 14<sup>ème</sup> jour d'activité : le montant par jour par participant tel que spécifié dans le tableau ci-dessus ;
- b. Entre le 15<sup>ème</sup> et le 60<sup>ème</sup> jour d'activité : 70 % du montant par jour par participant tel que spécifié dans le tableau ci-dessus.

The European Commission support for the production of this publication does not constitute endorsement of the contents which reflects the views only of the authors, and the Commission cannot be held responsible for any use which may be made of the information contained therein.